

Baromètre Écologie Environnement : comment penser la solidarité climatique face à l'aggravation des risques ?

Créé le 06/11/2026· Dernière modification le 09/11/2026 · 13 min de lecture

Date

Le 06/11/2026

Chapô

La COP31 s’ouvre en Turquie alors que l’année 2026 s’annonce comme l’une des plus chaudes jamais enregistrées, laissant présager une aggravation des risques de catastrophes naturelles. Face aux dérèglements climatiques, le système français d’assurance est ainsi confronté à des défis croissants. Faut-il maintenir un dispositif fondé sur la solidarité entre assurés ou faire davantage contribuer ceux qui sont les plus exposés aux risques ? À partir d’une enquête sur les préférences des Français, Laurence Barry, actuaire et chercheuse associée au CREST, et Pierre François, directeur de recherche au CNRS à Sciences Po, montrent que le soutien à la solidarité climatique varie de manière inattendue selon les catégories sociales.

Exported from Conférence on 13/11/2026

Corps du texte

En octobre 2020, les vallées de la Vésubie, de la Tinée et de la Roya sont dévastées par les crues provoquées par la tempête Alex – aux dix morts et aux huit disparus viennent s'ajouter un bilan matériel considérable, estimé à un milliard d'euros par une mission flash de l'Assemblée nationale. Durant l'hiver 2024, les inondations à répétition dans certains bassins versants du Pas-de-Calais provoquent des dégâts immenses, estimés à 430 millions d'euros par France Assureurs. En janvier 2026, la tempête Nils provoque à nouveau des destructions considérables en provoquant des crues spectaculaires dans une dizaine de départements du Sud-Ouest : 1600 habitants sont évacués en Gironde et dans le Lot-et-Garonne, et le coût s'élève à 1,2 milliard d'euros. La France n'est bien sûr pas la seule à être frappée. En juillet 2021, la crue spectaculaire de l'Ahr et de la Vesdre entraîne en une semaine la mort de 240 personnes, et des dommages économiques estimés à 40 milliards d'euros. En septembre 2024, la tempête Boris entraîne en Pologne la rupture d'un barrage qui provoque la mort de 28 personnes et des dégâts de près de 9 milliards d'euros, tandis que quelques semaines plus tard, à Valence, des inondations inouïes tuent plus de 200 personnes et provoquent des destructions dont le coût est estimé à plus de 12 milliards d'euros. Ailleurs dans le monde, les constats sont les mêmes, de la Chine (les inondations de Zhengzhou, en 2021, provoquent la mort de 300 personnes et près de 18 milliards de dollars de dégâts) aux États-Unis (dans le comté de Texas Hill en juillet 2025, les crues de la Guadalupe font 137 morts et des pertes économiques estimées à une vingtaine de milliards de dollars) en passant par la côte Est de l'Australie ou par les vallées du Balouchistan.

Deux conceptions pour définir un bon dispositif d'indemnisation

Le constat selon lequel, dans les années à venir, le changement climatique va accroître la fréquence et la gravité des sinistres ne fait plus débat. La manière dont ces sinistres doivent être pris en charge constitue en revanche un objet de discussions particulièrement vives. Sur le plan des principes, deux conceptions définissent les pôles extrêmes d'un continuum de définitions du souhaitable. Selon la première, un bon dispositif d'indemnisation repose sur le principe qui veut que chacun paie son propre risque. Il n'est pas juste, dit-on alors, que celui qui habite dans un endroit sûr finance celui dont la maison, en bord de rivière, est vouée à être inondée chaque année. Ce n'est pas juste, et ce n'est pas non plus efficace : si le coût de l'assurance est indexé sur le niveau de risque encouru, alors le signal prix qu'envoie le contrat d'assurance indique clairement au second qu'il doit quitter les lieux, et au premier que son habitation est sans risque. À cette première conception s'opposent ceux qui défendent que l'enjeu principal d'un dispositif doit être de permettre à tous de s'assurer. Le bâti est en effet un stock hérité du passé, et les lieux que l'on choisissait pour y installer des logements, il y a cinquante ou cent ans, n'étaient pas exposés aux mêmes risques qu'aujourd'hui : ceux qui les occupent n'ont pas à payer pour des choix qu'ils n'ont pas faits – et ce d'autant plus que beaucoup de ceux qui habitent dans les zones les plus exposées aux risques sont aussi ceux qui n'ont pas les moyens d'aller habiter ailleurs. Injuste, la tarification au risque est aussi inefficace. Elle rendrait en effet l'assurance inaccessible à une grande partie de la population : dès lors, les conséquences d'une catastrophe ne seraient que très partiellement couvertes et provoqueraient des faillites en chaîne susceptibles de déstabiliser en profondeur les sociétés frappées par les inondations ou les tempêtes.

Ces débats, dont les termes théoriques sont fixés de longue date, se déclinent désormais dans le débat public : au cours des dix dernières années, les rapports se sont multipliés pour alerter sur les enjeux liés à la couverture

des sinistres entraînés par le changement climatique et sur les moyens d'y faire face. Ces rapports discutent en particulier du choix effectué il y a près de quarante ans, en France, et qui repose sur l'agencement d'une série de mesures : la mise en place de plans d'évaluation et de prévention des risques, l'obligation faite à certains de s'assurer, et la mise en place d'un régime dit « CatNat » qui, entre les deux principes énoncés plus haut, opte clairement pour une logique de solidarité. Ce régime prévoit que tout contrat d'assurance de biens (notamment les contrats multirisque habitation (MRH) et les assurances automobiles) comporte une garantie « catastrophes naturelles ». Cette garantie est financée par une surprime proportionnelle à la prime du contrat initial dont le taux est le même pour tous, quel que soit le niveau d'exposition au risque. Ce taux, longtemps fixé à 12%, a été relevé à 20 % pour les contrats MRH en 2025. Cette surprime permet de couvrir le coût des sinistres, porté à parts égales par les assureurs et l'Etat, au travers de la CCR, compagnie de réassurance publique adossée à la garantie de l'Etat, auprès de laquelle les assureurs choisissent de se réassurer. Le coût des sinistres exceptionnels est ainsi partagé entre acteurs publics et privés, et le dispositif a permis, jusqu'à ce jour au moins et en France métropolitaine, à chacun d'être couvert.

Que pensent les Français du financement de l'assurance climatique ?

Les débats qu'appelle ce dispositif portent parfois sur ses objectifs (est-il bienvenu que tous soient couverts, limitant ainsi les incitations à se loger dans des endroits sûrs) ou ses conséquences (n'engendre-t-il pas une situation où les biens les plus chers sont couverts par les contributions des plus pauvres ?), le plus souvent sur sa viabilité (en identifiant les lieux les plus exposés aux risques, les assureurs ne vont-ils pas les déserter au point de suspendre la couverture des risques sur des pans entiers du territoire ?). La question que nous avons souhaité soulever est plus rarement abordée : entre faire primer le principe de couverture (quasi-)universelle et l'indexation du prix sur l'exposition au risque, que préfèrent les assurés ? Cette question rappelle celle du soutien, variable selon les pays, les groupes sociaux et les dispositifs, que reçoivent les mécanismes de solidarité qui fondent l'État social. Abondamment étudié, ce soutien a été rapporté à des facteurs macro-sociaux, et notamment au niveau des inégalités. L'hypothèse la plus fréquente pose que plus les inégalités sont importantes, plus le soutien est fort – mais les résultats empiriques sont moins nets qu'attendu et bien d'autres facteurs semblent peser, comme le niveau de dépenses sociales (qui tend à réduire la demande de redistribution supplémentaire), le chômage, la confiance dans les institutions ou la diffusion des valeurs égalitaires. Il l'a aussi été à des motivations individuelles : les intérêts (les individus les plus défavorisés soutiennent plus souvent l'État social, même si l'effet est souvent modeste), les valeurs (dont l'effet, en particulier celui de l'orientation politique, est généralement plus marqué que celui des intérêts) et la manière dont ils se combinent : à gauche, le soutien varie peu avec le revenu, comme si les valeurs l'emportaient sur les intérêts, alors qu'à droite le rejet de l'État social est d'autant moins fort que les individus sont pauvres.

L'exploitation des réponses apportées au questionnaire ELIPSS, et en particulier celles du baromètre écologie-environnement, permet de vérifier si les facteurs qui déterminent le soutien à telle ou telle forme d'assurance climatique sont ceux qui pèsent classiquement sur le soutien à d'autres dispositifs assurantiels visant à maintenir des formes de solidarité. Il leur était notamment demandé de répondre à la question suivante : « Aujourd'hui, les contrats d'assurance habitation incluent d'office une couverture contre les risques de catastrophes naturelles, qui permet à tous les assurés d'être couverts. Le coût de cette couverture est en moyenne de 25 € par contrat, et passera en 2025 à 41 € en moyenne. Cette augmentation vous semble-t-elle : insuffisante ; raisonnable ; excessive. » Ils pouvaient également se dire non concernés, n'étant pas assurés. Le soutien au dispositif de solidarité reste massif dans son principe, mais ses modalités font débat. 61% des répondants considèrent qu'il

Exported from Conférence on 13/11/2026

ne faut pas moduler la prime en fonction du risque : l'idée selon laquelle « chacun doit payer son risque » est majoritairement rejetée. La hausse de la prime qui doit permettre de garantir le maintien de la solidarité est cependant plus discutée : la moitié seulement la trouvent raisonnable, 3% la jugent insuffisante et 43% la pensent excessive. Parmi ces derniers, cependant, deux attitudes de fréquence comparable se distinguent, selon que les répondants pensent qu'elle est excessive mais que le montant de la prime ne doit pas être modulé sur le risque (les « partageux mécontents » : favorables à la solidarité, ils s'opposent à la hausse de son coût) et les « libéraux insatisfaits » pour qui cette prime doit au contraire être indexée sur le niveau de risque.

L'adoption de telle ou telle position n'obéit qu'imparfaitement aux logiques qui règlent le soutien aux dispositifs de l'État social. Ceux qui jugent la hausse insuffisante, très peu nombreux, ont un profil malaisé à établir : on y rencontre davantage d'éco-anxieux, d'habitants de région parisienne et de répondants qui se positionnent à gauche de l'échiquier politique (mais pas à l'extrême gauche). Quant au soutien à la hausse de la prime ou à l'opposition à la modulation de la prime en fonction du risque, il est directement lié à la conviction qu'ont les répondants d'habiter dans une zone à risque : parmi eux, 62% jugent la hausse de la surprime raisonnable (contre 49% dans l'ensemble de la population) et 27% s'opposent à l'idée d'une indexation de la prime sur le risque (vs. 39%). Au contraire, ceux qui sont certains de ne pas être exposés aux risques (qui représentent 70% de la population) s'opposent toujours majoritairement au principe d'une modulation (ils sont 42% à la soutenir), mais dans une proportion moindre que dans l'ensemble de la population. Se penser concerné par le dispositif assurantiel joue donc un rôle déterminant – et cet effet se maintient en contrôlant d'autres facteurs qui pèsent eux aussi, comme l'âge (plus on est âgé, plus on trouve la hausse de la surprime raisonnable), les revenus (plus ils sont élevés, plus on la soutient : nous y reviendrons) ou le niveau de diplôme (plus on est diplômé, plus on est favorable à des dispositifs solidaires). La persistance des effets liés à l'exposition au risque rappelle directement les résultats des travaux sur l'État social.

L'effet des valeurs et du positionnement politique est moins évident. Certes, on est d'autant plus favorable (resp. défavorable) à l'indexation de la prime sur le risque lorsque l'on se positionne à droite (resp. à gauche) de l'échiquier politique, et l'écart est important (il passe de 30% à 45%). Mais le positionnement à droite ou à gauche ne joue pas sur l'appréciation que l'on porte sur la hausse de la surprime – qui est en revanche très liée à la sensibilité au changement climatique : 52% de ceux qui y sont sensibles s'y disent favorables, contre 39% de ceux qui n'y sont pas sensibles. Mais l'effet des valeurs disparaît très vite quand on contrôle l'effet de ces variables par d'autres facteurs : au contraire de ce que laissaient attendre les travaux sur le soutien à l'État social, les valeurs ne jouent pas un rôle déterminant pour définir les positions à l'égard d'une couverture solidaire des risques climatiques.

Pourquoi les plus aisés soutiennent-ils davantage la solidarité climatique ?

C'est cependant sur les liens que l'on peut établir entre l'appartenance de classe et le soutien aux dispositifs de solidarité que les résultats sont, peut-être, les plus inattendus. Rappelons en effet que, dans sa version la plus schématique (il est vrai maintes fois nuancée ou démentie par des travaux empiriques (REF)), le soutien aux dispositifs de l'État social varierait en raison inverse de la position occupée dans la hiérarchie sociale : le soutien aux dispositifs libéraux serait plus fort au sein des classes dominantes, plus hostiles aux instruments de solidarité – et l'inverse prévaudrait au sein des classes populaires. Repérés par la PCS, le niveau de revenus ou le niveau de diplômes, les effets de l'appartenance de classe sont sans ambiguïté quant au jugement que l'on porte sur la hausse de la surprime : plus on occupe une position élevée, plus on la trouve raisonnable – et c'est l'inverse pour

Exported from Conférence on 13/11/2026

les classes populaires. Le soutien des classes dominantes peut certes s'interpréter, classiquement, comme un « achat de bonne conscience » : les mieux dotés valorisent des dispositifs même lorsqu'ils ne leur sont pas destinés pour ce que ce soutien correspond à leurs valeurs ou pour l'image d'eux-mêmes que ce soutien leur renvoie. Mais on peut aussi le comprendre, au contraire, comme le résultat d'une appréciation intéressée : parce qu'ils pensent être davantage exposés aux conséquences du risque climatique (par exemple parce qu'ils vivent plus souvent dans des maisons individuelles), alors ils peuvent considérer que la hausse d'une prime indifférente au risque encouru leur bénéficie directement. Le soutien plus modeste que reçoit la hausse de la surprime s'explique lui aussi de manière ambivalente : on peut, pour la moitié des répondants, le renvoyer à une hostilité à la hausse des prix (ils sont effectivement sur-représentés chez les « partageux mécontents »), et pour l'autre moitié par l'idée que les plus riches devraient payer leurs risques (ils sont aussi sur-représentés chez les « libéraux insatisfaits »). C'est qu'il semble bien que pour une partie des répondants au moins s'impose le soupçon que la solidarité attachée au dispositif CatNat soit au principe de logiques anti-redistributives (dont il n'est pas inutile de rappeler qu'à ce jour elles n'ont pas fait l'objet d'une démonstration robuste) : les plus modestes soutiendraient (ou, plus précisément, rejetteraient dans des proportions moins importantes) les dispositifs libéraux pour ce qu'ils seraient un outil paradoxal de justice sociale.

Confrontés aux options qu'identifient les discussions sur l'avenir de l'assurance liée au risque climatique, le soutien aux dispositifs solidaires est sans ambiguïté, comme l'est le rejet des dispositifs libéraux. Majoritaire, ce soutien varie cependant en fonction de l'exposition perçue aux risques et des propriétés sociales – davantage qu'en fonction des valeurs, dont l'effet disparaît vite. L'appartenance de classe joue à front renversé au regard des prédictions les plus schématiques : les plus riches et les plus diplômés soutiennent davantage des dispositifs solidaires, tandis que les plus modestes s'en méfient, et parfois soutiennent des dispositifs plus libéraux.

Voir aussi

https://conference.sciencespo.fr/playlist/GDot6EhZWWhVDITwB2OL

Thématique

Environnement

Licence

CC-BY-ND (Attribution, Pas de modification)

Langue

Français

Collaborateurs



Laurence Barry
Laurence Barry est actuaire et docteure en science politique, chercheuse associée au CREST (ENSAE) et co-directrice de la chaire programme de recherche sur l'appréhension des risques et des incertitudes (PARI).



Pierre François
Pierre François est directeur de recherche au CNRS rattaché au CSO, Sciences Po, et co-directeur de la chaire programme de recherche sur l'appréhension des risques et des incertitudes (PARI).

Exported from Conférence on 13/11/2026